



Fiche réflexe

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ÉVACUATION

1. Se préparer

Anticiper les situations de crise

Il est utile d'avoir réfléchi à l'avance à la conduite à tenir en cas de crise et, le cas échéant, en cas de départ du pays en situation d'urgence, voire d'évacuation.

- Pour les familles, il est important d'en avoir parlé entre conjoints voire avec ses enfants, de s'être renseigné sur le dispositif de sécurité mise en place par l'établissement scolaire.
- La question doit aussi être abordée dans le cadre professionnel afin de ne pas être pris au dépourvu (quel appui, quelles obligations de la part du salarié et de l'employeur).
- La connaissance du voisinage (voies à emprunter, sites sensibles à proximité, etc.) est aussi toujours précieuse.

Préparer et équiper son domicile

- Protéger les fenêtres et les portes (y compris celle du garage) par des volets en bois ou en métal, des barreaudages.
- Localiser les pièces les plus sûres permettant, en fonction de la nature de la crise, de se mettre en sécurité (pièce sécurisée).
- Conserver ses papiers importants et son argent en lieu sûr.
- Se doter d'un kit d'évacuation et le stocker en lieu sûr.

Préparer un kit d'évacuation pour 3 jours

En cas de départ nécessaire de son domicile, voici une liste récapitulative d'équipements utiles. En situation d'urgence, il permettra de subvenir à ses besoins essentiels dans l'attente des secours. Il est à noter que, en cas d'évacuation par avion, le poids des bagages à emporter est communiqué avec un très bref délai et souvent limité à 10 kg.

Dans un contexte de crise, il est possible que l'accès à l'eau et/ou à l'électricité soit réduit, voire impossible. La liste ci-dessous est élaborée en conséquence :

- disposer toujours d'argent en petites coupures ;
- eau : au moins 3 litres par jour et par personne ;
- nourriture non périssable (en conserve essentiellement), penser aux besoins spécifiques des nourrissons et des personnes âgées ;
- trousse de secours : produit antiseptique, bandages, gazes stériles, stock de médicaments, etc. ;
- produits hygiéniques ;
- documents importants (passeport, carte d'identité, permis de conduire, livret de famille, carnet de santé, etc.) ;
- penser à faire régulièrement le plein de son véhicule ;
- téléphone portable avec chargeur et adaptateur ;
- batterie externe pour recharger son téléphone portable en l'absence d'électricité et pour préserver la continuité de la communication
- lampe torche, bougies, allumettes et réserve de piles ;
- radio portable (en cas de coupure d'électricité, il s'agit du seul moyen d'avoir des informations) ;
- couvertures de survie, vêtements adaptés au climat etc.,
- pour les animaux (eau, nourriture, carnet de vaccinations à jour, etc.).

Il est recommandé de :

- déposer ces articles dans des contenants étanches ;
- garder le kit dans un endroit où il sera facile de le récupérer en cas d'événement ou de désastre ;
- vérifier le contenu du kit tous les six mois et veiller à ce qu'il corresponde à ses besoins changeants ;
- s'assurer que les réserves d'aliments et d'eau sont saines et que les piles sont en état de marche ;
- demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien au sujet de l'entreposage des médicaments.

Établir à l'avance une liste personnelle de numéros utiles et d'urgence

- Autorités françaises sur place : ambassade, consulat.
- Police et forces de sécurité locales.
- Services de secours locaux.

2. Se regrouper

La mise en place d'un regroupement

En cas de dégradation du contexte rendant insuffisant le confinement à domicile - telles que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, situation sécuritaire fortement détériorée, prise à partie systématique des étrangers - il conviendra alors de se préparer à un regroupement.

- Seuls l'ambassadeur et l'officier de sécurité sont autorisés à donner un ordre de regroupement ou d'évacuation, même partiel, en fonction de l'urgence et de la nature de la crise. Le regroupement constitue dans de nombreux cas un préalable à l'évacuation.
- L'ensemble des Français se prépare à un possible regroupement sur les points de rassemblement, selon les instructions des chefs d'îlot pour les résidents, ou de l'ambassade pour les Français de passage.
- Si la situation l'impose, toute la communauté française peut être invitée à se rendre dans des centres d'hébergement temporaires.

Cas particulier des enfants se trouvant dans leur établissement scolaire : sauf instruction particulière de l'ambassade, du consulat ou de l'établissement scolaire, il est recommandé aux parents de ne pas se précipiter vers l'établissement en cas de crise. Les établissements scolaires disposant de leur propre plan de sécurité, il est de leur responsabilité de mettre tous les enfants en sécurité. Un afflux de parents dans les établissements scolaires de la communauté française à la survenue d'une crise créerait inévitablement une situation de confusion qui pourrait gêner les opérations de mise en protection.

Suivre les informations

Plusieurs moyens de communication et d'alerte sont disponibles pour vous permettre de conserver le contact avec l'ambassade ou le consulat français sur place afin d'assurer votre sécurité, de vous informer et de prévenir de tout danger.

Il est recommandé de :

- suivre régulièrement les informations via les canaux de diffusion suivants :
 - radios locales, décrochages locaux de radios nationales, bulletins météo
 - TV : chaînes locales, météo,
 - Internet et réseaux sociaux : de l'ambassade et/ou du consulat le plus proche, Conseils aux voyageurs, Ariane, etc.

- de se conformer aux instructions émises par les services officiels de la sécurité civile ou de la police, de ne pas écouter les rumeurs et de se reporter aux annonces officielles.

3. ÉVACUER

L'organisation d'une évacuation

Cette mesure ultime est prise en cas de danger imminent pour la communauté française ou de conditions de vie devenues trop difficiles.

Sur instructions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, il peut être procédé à l'évacuation des Français. Le regroupement se fait sur les points de regroupement. Différents vecteurs (bus, avion, bateau, etc.) sont susceptibles d'être utilisés.

En cas d'évacuation, et pour ne pas perturber son bon déroulement, il convient de se conformer strictement aux consignes données par les personnes en charge des opérations (services consulaires français, forces de sécurité locales, dans certains cas personnels militaires français).

Évacuer son domicile

Au moment du départ de son domicile, il est nécessaire de :

- fermer toutes les portes et issues ;
- couper les alimentations d'eau ;
- débrancher tous les équipements électriques ;
- couper le compteur principal ;
- couper le gaz ;
- emporter ses clés et son kit d'évacuation.